

Commission de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 8 mai 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024
2. Présentation des futurs véhicules de l'Armée luxembourgeoise
3. - Contribution de l'Armée luxembourgeoise à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EU Military Assistance Mission in Mozambique - EUMAM Mozambique)

- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EU Military Assistance Mission for Ukraine - EUMAM UA)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Bausch (en rempl. de Mme Sam Tanson), Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Marc Goergen, M. Fernand Kartheiser, M. Marc Spautz (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp)

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

M. Max Dörner, Coordinateur auprès de la Ministre

Mme Nina Garcia, Coordination générale ; M. Michel Leesch, Directeur ; M. Michael Schuster, Attaché de presse, de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Lëtzebuenger Arméi :

Gen Steve Thull, Chef d'État-Major, LtCol Guillaume Hansen, Chef du Département Gestion de Projets, LtCol Paul Reding, Chef du Département Opérations

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Félix Eischen

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024

Le projet de procès-verbal est approuvé.

2. Présentation des futurs véhicules de l'Armée luxembourgeoise

La future loi autorisant le financement de l'acquisition de véhicules revêt une grande importance dans le cadre du bataillon binational. Madame la Ministre rappelle que le bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat médian fut proposé par l'OTAN en 2021 aux deux pays et formellement accepté par eux la même année. Le gouvernement précédent et son ministre de la Défense y ont déjà beaucoup travaillé. L'accord de coalition 2023-2028 confirme la création du bataillon binational et prévoit à ce sujet qu'« Un bataillon de reconnaissance binational belgo-luxembourgeois sera mis en place. Dans ce contexte le Luxembourg veillera à accroître l'interopérabilité avec ses alliés, notamment au moyen d'un alignement sur le partenaire belge au niveau de la doctrine et des équipements. ». Il s'agit donc d'une priorité politique et militaire dans le contexte plus large de l'effort de défense luxembourgeois.

Dans l'attente du lancement technique de la présentation PowerPoint, Madame la Ministre, sur une remarque de Mme Diane Adehm (CSV), confirme que ce document sera disponible pour la commission par la suite, M. François Bausch (déi gréng) ajoutant que les députés doivent s'engager de manière générale à ne pas diffuser et publier de tels documents relatifs à la sécurité.

Contexte

Au plan international, la situation sécuritaire d'aujourd'hui se présente comme complexe, incertaine et ambiguë ; depuis l'invasion russe de l'Ukraine, on se trouve en présence d'une menace symétrique. Nous avons donc besoin, pour notre pays et dans le contexte de l'OTAN, d'une défense collective crédible et celle-ci se fait d'abord par une dissuasion crédible.

Pour tenir compte des évolutions au plan sécuritaire, l'UE¹ et l'OTAN² se sont donné un cadre stratégique : l'UE par l'adoption de la « Boussole stratégique de l'Union européenne »³ et l'OTAN par l'approbation du « Concept stratégique 2022 de l'OTAN »⁴. L'analyse de l'UE et de l'OTAN révèle clairement que la menace pour l'espace européen et transatlantique est réelle. Sur cette base, l'orientation future de la défense a été élaborée ; le 28 avril 2023, le Conseil de gouvernement a adopté les « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 ».

Le nouvel environnement sécuritaire amène l'OTAN à s'adapter en modernisant ses plans de défense collective. En conséquence, le Luxembourg doit également investir dans sa défense. L'accord de coalition 2023-2028 prévoit que « L'effort de défense sera porté à un pourcent du produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2028. L'objectif de la défense luxembourgeoise est d'accroître[.] à moyen terme l'effort de défense à la hauteur de deux pourcents du revenu national brut (RNB), et ce en ligne avec la décision prise lors du sommet de l'OTAN à Vilnius

¹ Union européenne

² Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

³ La Boussole stratégique a été adoptée par les 27 ministres de la Défense lors d'une réunion conjointe avec les ministres des Affaires étrangères le 21 mars 2022 et par le Conseil européen les 24 et 25 mars 2022.

⁴ Le Concept stratégique (NATO 2022 Strategic Concept) fut approuvé le 29 juin 2022 au Sommet OTAN 2022 à Madrid.

en juillet 2023. ». L'élaboration du plan, lequel doit être prêt pour le Sommet OTAN en juillet 2024 à Washington, est en cours et, comme annoncé, Madame la Ministre viendra en discuter les détails avec les députés au cours des semaines prochaines.

La mise en place du bataillon binational, une priorité gouvernementale, nécessite l'acquisition et le financement de véhicules.

Historique

Le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois est un objectif capacitaire que l'OTAN a donné en 2021 aux deux pays dans le cadre du « NATO Defence Planning Process » (NDPP). Les ministres de la Défense des deux pays ont signé le 31 août 2021 une lettre d'intention au sommet « Gäichel XI ».

En janvier 2022 fut créé le groupe de travail binational « Ermesinde » déterminant les grandes lignes du concept du bataillon.

Une déclaration d'intention concernant l'implantation du bataillon a été signée en octobre 2022 par les mêmes ministres de la Défense. Ceux-ci ont signé en juin 2023 un accord de coopération relatif à la mise en place et l'exploitation conjointe du bataillon.

En février 2024, Madame la Ministre a signé avec le ministre de la Défense belge l'arrangement technique « Ermesinde » qui institue un comité directeur pour la mise en œuvre pratique et opérationnelle du bataillon.

Objectifs du projet de loi

L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, des menaces au Proche-Orient, les tensions entre l'OTAN et la Chine ont conduit à un changement de paradigme de l'OTAN, en portant la priorité des missions de maintien de la paix vers l'entraînement à des missions de combat « haute intensité ». Le Luxembourg s'adapte par conséquent en priorisant la défense collective et la défense de son territoire.

Ce changement de paradigme engendre de profonds changements de la Défense luxembourgeoise. En 2030, le Luxembourg mettra à la disposition du bataillon belgo-luxembourgeois la moitié de l'effectif, c'est-à-dire plus de 350 militaires ; avec ce bataillon, on évolue de la reconnaissance légère à la reconnaissance de combat de type médian. Le chiffre indiqué a été retenu sur base du concept initial élaboré avec la Belgique. Du point de vue militaire, on peut s'attendre à une augmentation de ce chiffre, sans toutefois influencer sur le nombre de véhicules. Madame la Ministre donnera aux députés des informations plus précises dès qu'elle en aura.

Les nouveaux véhicules blindés, équipés d'une technologie plus moderne et d'un armement plus lourd, pesant jusqu'à 25 tonnes, s'ajouteront aux 80 CLRV en cours de livraison, dont la loi de financement a été votée en décembre 2021, fixant la limite pour les dépenses à 367 millions € aux conditions économiques de 2021. Le bataillon binational comprendra des CLRV et des véhicules du nouveau matériel roulant.

La livraison des premiers CLRV est prévue pour début 2025. Jusqu'en 2030, où le bataillon binational doit être opérationnel, l'Armée doit continuer à mettre à disposition deux compagnies de reconnaissance légère. Suite au vote de la future loi relative au nouveau matériel roulant, les premiers véhicules de reconnaissance de combat de type médian seront livrés prévisiblement en 2028, début de la transformation progressive de l'Armée. Les CLRV et les véhicules de reconnaissance de combat de type médian seront équipés avec des sous-

systèmes du programme SCORPION⁵ français, garantissant ainsi l'interopérabilité avec nos partenaires français et belge.

Le Luxembourg et la Belgique détermineront ensemble un processus commun pour la gestion de la configuration des véhicules et de l'armement, ainsi que des systèmes de protection, de communication et de fonctionnement du bataillon binational. L'idée en est que pendant toute la durée de vie du matériel, les configurations des équipements belge et luxembourgeois resteront alignées l'une sur l'autre.

Pour les besoins du bataillon binational, le matériel roulant suivant sera acquis sur base de la future loi de financement :

- 59 véhicules de combat et d'appui au combat :
 - 16 véhicules blindés multi-rôles (VBMR) Griffon
 - 38 engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) Jaguar
 - 5 véhicules blindés multi-rôles légers (VBMR-L) Serval

Les engins Jaguar sont plus lourdement armés que les PRV⁶ (« dingos ») et les CLRV qui remplaceront ceux-ci, ce qui montre le changement de paradigme dû à la situation géopolitique différente de celle il y a quelques années.

- 55 véhicules logistiques d'appui au combat :
 - 2 véhicules de recouvrement blindés
 - 3 dépanneuses blindées
 - 50 camions MLST (Multi-Purpose Logistic Support Truck)
- 72 véhicules et wagons logistiques :
 - 24 camions transporteurs de char
 - 48 wagons polyvalents surbaissés (WAPS).

Tout ce matériel est essentiel à la mise en œuvre du bataillon binational et correspond au matériel déjà utilisé par la Belgique et à celui encore à acquérir par elle.

Au matériel roulant s'ajouteront nécessairement les sous-systèmes d'armes, de protection, de communication et fonctionnels ; au commentaire de l'article 1^{er} du projet de loi sont énumérés entre autres « l'armement principal et secondaire, les viseurs, la protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC), la protection modulaire, les senseurs, les systèmes d'information et de communication (e.a. Scorpion) ainsi que les systèmes fonctionnels de logistique, de transport, de dépannage et de recouvrement ».

La durée de vie du matériel est estimée à 30 ans. Il est impossible de déterminer avec précision les coûts de la modernisation, qui s'imposera sur base de l'évolution technologique. Pour cette raison, le montant des dépenses autorisées par le projet de loi inclut les mises à niveau des sous-systèmes, comme l'indique le commentaire de l'article 1^{er}, les différents montants y relatifs étant des estimations (cf. annexe p. 7). Les technologies militaires évoluant constamment, Madame la Ministre souligne l'importance de pouvoir s'adapter aux exigences et aux défis futurs.

L'acquisition du matériel se fera avec la Belgique pour simplifier ce processus, le but étant l'opérationnalité du bataillon binational pour 2030 conformément à l'objectif capacitaire proposé par l'OTAN aux deux pays. Cela signifie un investissement énorme dans notre défense et notre Armée, le plus important dans notre histoire, à savoir 2 616 180 000 € sur une durée approximative de 30 ans. Par souci de transparence, ce montant inclut aussi la

⁵ Synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation

⁶ Protected Reconnaissance Vehicle

maintenance contractuelle du matériel, tous les montants se basant sur les chiffres et informations aujourd'hui disponibles.

L'acquisition projetée représente un très grand investissement dans notre défense et la défense collective, faisant suite à l'objectif capacitaire otanien de 2021 et l'accord de coalition 2023-2028.

Le « scene-setting » étant fait par Madame la Ministre, le Gen Thull indique qu'à la suite de l'acceptation de l'objectif capacitaire du bataillon binational par le Luxembourg en 2021, ce projet établira l'Armée de manière complètement différente. Cette nouvelle orientation sera le résultat de travaux qui se sont étalés sur trois années et qui remontent en grande partie au ministre de la Défense précédent. Si le chancelier allemand Scholz a déclaré trois jours après le début de la guerre en Ukraine que l'Allemagne se trouve à un tournant dans sa politique de sécurité⁷, le Chef d'État-Major de la Lëtzebuurger Arméi affirme que le tournant luxembourgeois a commencé un an plus tôt par ce projet basé sur l'objectif proposé par l'OTAN. Celui-ci a exigé la mise en place de cycles d'entraînement complètement nouveaux et d'équipes conséquentes pour la planification en temps utile et la gestion. Sur le plan militaire, il importe de réaliser l'objectif donné tel que demandé, donc pour 2030. Un retard signifierait l'impossibilité de pouvoir remplir les missions. La « timeline » est donc primordiale et fait suite à un retroplanning ; pour atteindre l'objectif en 2030, il faut faire des efforts bien avant. D'où l'importance de l'adoption de la future loi par la Chambre des Députés en fin de compte pour pouvoir observer la « timeline » et montrer que le Luxembourg est sur le plan militaire un partenaire crédible et solidaire au sein de l'OTAN.

Lors de sa visite au Luxembourg le 22 avril 2024, l'amiral Rob Bauer, Président du Comité militaire de l'OTAN, rappelant que nous vivons dans une période qui nous confrontera à de nombreux défis, a insisté sur une contribution maximale à faire par chaque partenaire pour une Alliance stable et solide, pour avoir de cette manière la garantie de ne pas être attaqué et de pouvoir continuer à vivre en liberté et démocratie.

Le Gen Thull entre ensuite en détail sur les 59 véhicules de combat et d'appui au combat, dont le nombre découle de la structure du bataillon binational.

Ce bataillon de reconnaissance de combat se composera d'un état-major et de quatre compagnies de reconnaissance de combat ou escadrons de reconnaissance de combat, le terme d'escadron étant un terme plus adapté. Le Luxembourg et la Belgique fourniront chacun deux escadrons. Chaque escadron comptera au minimum 120 personnes ; l'avancement des travaux fait apparaître une augmentation probable de ce chiffre, laquelle n'influera cependant pas sur le nombre de véhicules.

Chaque escadron sera formé par quatre pelotons, dont chacun sera constitué par quatre sections. Une section se composera de 7 militaires et aura deux véhicules. En tout, il y aura donc 32 sections à équiper de véhicules, à savoir d'un Jaguar et d'un CLRV. S'y ajouteront 2 véhicules d'apprentissage et 4 véhicules de réserve Jaguar, donc au total 38 Jaguar.

S'agissant d'un bataillon de reconnaissance, où les équipes peuvent se trouver réparties sur le terrain à grande distance les unes des autres, le Serval servira de nœud de communication tactique pour assurer la liaison avec le PC⁸. Le Luxembourg achètera 5 Serval : 2 seront pour l'état-major du bataillon, 1 pour chaque escadron à mettre en place par le Luxembourg et 1 servant comme véhicule d'apprentissage.

⁷ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/regierungserklaerung-von-bundestkanzler-olaf-scholz-am-27-februar-2022-2008356>

⁸ Poste de commandement

Les Griffon feront principalement fonction de véhicules PC : les chefs commanderont le bataillon au combat à partir des Griffon. Le Luxembourg achètera 16 de ces véhicules :

- 2 pour chaque commandement d'escadron
- 4 pour l'état-major du bataillon
- 2 pour les observateurs avancés, dont le rôle est de diriger les tirs d'artillerie ou le feu des aéronefs sur une cible
- 3 pour la maintenance
- 2 pour le ravitaillement
- 1 pour les tireurs d'élite.

Les missions d'un bataillon de reconnaissance de combat de type médian se répartissent en trois catégories :

- la reconnaissance proprement dite, c'est-à-dire la collecte d'informations sur l'ennemi
- le combat ; cette mission est nouvelle pour la Lëtzebuurger Armée et est en ligne avec le nouveau Concept stratégique de l'OTAN, demandant un renforcement des moyens de combat pour devenir plus robuste et dissuasif, cette exigence s'adressant à chaque allié ; pour un bataillon de reconnaissance de combat de type médian, le combat peut être engagé quand il y a un ennemi de même taille ou des unités ennemies plus légères
- la sécurisation de zones, cette mission se composant de celles de surveillance et de sécurisation dans le but de protéger ses unités ; le bataillon pourra ainsi protéger le flanc d'unités plus grandes engagées dans le combat.

L'État-Major de l'Armée planifie la mise en œuvre du bataillon depuis la détermination de l'objectif capacitaire en 2021. Le changement de la reconnaissance légère vers une reconnaissance de combat de type médian ne peut se faire immédiatement. Pour cette raison, il est procédé en deux étapes.

Dans une première étape, la reconnaissance légère se transformera en une reconnaissance légère de combat. Cela signifie qu'en plus des engagements de reconnaissance légère, des missions de combat devront dorénavant également pouvoir être accomplies. Pour cela, l'Armée est en train de se doter de tireurs d'élite (snipers) et des unités d'observateurs avancés, appelées « JTAC⁹ », pour protéger les unités en intervention de reconnaissance légère. Concernant le matériel, l'Armée sera équipée des CLRV pour accomplir ces missions. Au mois de mars, dans le cadre d'une visite du Centre militaire à Diekirch et du camp militaire à Lagland (Belgique), le Grand-Duc, le Grand-Duc héritier et Madame la Ministre ont pu se faire une image des transformations en cours.

La seconde étape est le passage de la reconnaissance légère de combat à la reconnaissance de combat de type médian qui renferme beaucoup plus la dimension du combat, c'est-à-dire la volonté d'engager délibérément le combat. Cette étape doit être achevée en 2030 ; les premiers véhicules doivent être livrés en 2028, raison pour laquelle le contrat d'acquisition doit pouvoir être conclu en 2025. L'Armée passe donc du domaine ISR (« Intelligence, Surveillance, Reconnaissance ») au domaine ISTAR (« Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance »). L'élément « Target Acquisition » consiste à localiser et identifier l'ennemi et à transmettre ces données à l'appui aérien et l'artillerie pour le déclenchement du tir de neutralisation, dans le but de protéger ses propres unités.¹⁰

Tout ce qui vient d'être exposé répond aux exigences de l'OTAN formulées dans son Concept stratégique :

- disposer d'unités plus grandes, l'Armée passant de la taille de deux compagnies à celle d'un demi-bataillon¹¹ ;

⁹ Joint Terminal Attack Controller – contrôleur plan avancé

¹⁰ Cf. Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, notamment 6.1, 6.2, 6.3, 7.1

¹¹ Cf. explications sur la composition d'un bataillon pp. 5 et 13

- devenir plus robuste pour être plus dissuasif ;
- augmenter la réactivité, ce qui exige une interopérabilité accrue et beaucoup plus d'entraînement pour être en mesure de passer à l'instant t=0 au combat avec les partenaires (« readiness »).

La mise en œuvre du bataillon binational se déroulera en trois phases :

- pendant la phase 1 (allant jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard), des membres de l'état-major du bataillon seront stationnés à Marche-en-Famenne pour y faire les premières planifications au niveau du bataillon directement avec le partenaire belge ; toutes les autres activités auront lieu à Diekirch pour la partie luxembourgeoise et à Marche-en-Famenne pour la partie belge ;
- au cours de la phase 2 (allant jusqu'au 31 décembre 2030 au plus tard), le site d'Arlon, où seront localisés des éléments du bataillon, sera progressivement aménagé, de même que le M3H¹² ;
- à la fin de la phase 3 (allant jusqu'au 31 décembre 2032 au plus tard), un escadron de reconnaissance de combat luxembourgeois et la moitié de l'état-major du bataillon seront installés à Arlon, l'autre escadron de reconnaissance de combat luxembourgeois sera implanté à Diekirch ; de plus, le M3H sera établi à la frontière avec la Belgique pour garantir l'appui logistique du bataillon.

L'interopérabilité constitue une condition indispensable pour le fonctionnement du bataillon. En langage militaire, l'interopérabilité signifie la capacité d'exécuter ses missions sur le terrain avec ses partenaires sans délai supplémentaire de préparation. L'interopérabilité est garantie aux cinq éléments suivants :

- identité des tactiques, c'est-à-dire procéder avec ses partenaires sur le terrain de la même manière
- identité des techniques au niveau du matériel (même maniement du matériel)
- identité des procédures dans les domaines logistique, tactique, administratif, par exemple en ce qui concerne le « resupply » (réapprovisionnement)
- identité des équipements majeurs, que sont pour le bataillon les véhicules de combat et d'appui au combat
- identité des systèmes d'information du combat pour pouvoir échanger le plus rapidement possible toutes les informations collectées au sein du bataillon et avec les autres bataillons exécutant la même mission.

L'interopérabilité se réalise sur base du programme français SCORPION qui permet de connecter tous les véhicules, systèmes et équipages de manière à ce que tous disposent en même temps des mêmes informations et puissent réagir directement aux décisions prises par l'état-major. Cette forme de combat s'appelle combat collaboratif infovalorisé, puisque la vitesse de transmission des informations procure un avantage stratégique par rapport à l'ennemi. Comme la Belgique s'est jointe à la France dans le programme SCORPION et que les nouveaux véhicules CLRV seront équipés avec des sous-systèmes de ce programme, l'interopérabilité avec nos partenaires français et belge sera assurée dès le départ.

Avec une largeur de 2,99 m sans rétroviseurs, le véhicule de combat **Jaguar** ne peut pas circuler sur la route, puisqu'il dépasserait la voie. Le transport se fera par des véhicules et wagons logistiques, aussi pour se déplacer vers les zones d'entraînement que nécessite le Jaguar. Le déplacement par camion transporteur de char sera toujours un convoi exceptionnel.

L'équipage du Jaguar se compose de 3 personnes (commandant, conducteur, tireur). Le véhicule 6x6 (traction intégrale permanente ou crabotable) a une masse de 25 tonnes PTAC¹³ et dispose comme armement principal d'un canon de 40 mm pour la défense contre d'autres

¹² Hub militaire multimodal

¹³ Poids total autorisé en charge

« medium combat vehicles » et de lanceurs pour Missile Moyenne Portée (MMP), permettant de neutraliser des chars. L'armement secondaire, en superstructure (tourelleau), consiste en une mitrailleuse de 7,62 mm téléopérée.

Le **Griffon** est un véhicule d'appui au combat 6x6 à traction intégrale permanente qui pèse 24,5 tonnes PTAC. L'équipage comprend au moins 3 personnes (commandant, conducteur, tireur). L'armement consiste en deux types de tourelleaux téléopérés suivant le rôle du véhicule : avec mitrailleuse 7,62 mm pour la version « poste de commandement » et 12,7 mm pour la version « tireur d'élite ».

Le **Serval**, également un véhicule d'appui au combat, est un 4x4 de 17,6 tonnes pour au moins 3 occupants (commandant, conducteur, tireur). Comme les autres véhicules du programme SCORPION, il est équipé notamment d'un tourelleau téléopéré avec une mitrailleuse, soit de 7,62 mm, soit de 12,7 mm.

Les 55 véhicules logistiques d'appui au combat ont pour rôle de garantir immédiatement le soutien des 59 véhicules de combat et d'appui au combat. Seront acquis :

- 2 véhicules de recouvrement blindés
- 3 dépanneuses blindées
- 50 camions MLST (Multi-Purpose Logistic Support Truck).

Le soutien indirect est assuré par les 72 véhicules et wagons logistiques, à savoir 24 camions transporteurs de char et 48 wagons polyvalents surbaissés.

Madame la Ministre termine la présentation en soulignant qu'on se trouve à un tournant d'époque, où il s'agit de la crédibilité du Luxembourg en tant qu'État membre solidaire de l'OTAN. Les acquisitions prévues représentent le plus grand investissement dans l'histoire de la Lëtzebuurger Arméi.

Le projet de loi a pour objet uniquement d'autoriser le financement de l'acquisition et du soutien logistique du nouveau matériel roulant. En toute transparence, Madame la Ministre précise que la mise en œuvre du bataillon binational nécessite nombre d'autres projets qu'elle viendra présenter aux députés. Ayant préféré ne pas entasser tout dans une loi, l'oratrice fait savoir que des études doivent en outre encore être faites sur certains points, de sorte que les projets pourront être présentés par la suite en commission parlementaire en détail et de manière transparente. Suivant l'exposé des motifs du projet de loi, il s'agit d'infrastructures « pour l'administration, l'instruction, le logement, le stationnement, le maintien et la remise en condition du matériel roulant ». Ne sont pas non plus inclus dans le montant prévu par le projet de loi « l'acquisition et le stockage de munitions[,] ainsi que l'acquisition et l'exploitation de moyens de simulation ».

Discussion

❖ M. Fernand Kartheiser (ADR) exprime ses remerciements pour la présentation impressionnante qui l'amène à poser les questions suivantes :

- 1) comment les nouveaux véhicules seront-ils protégés contre les drones ?
- 2) sachant, suite à de lourdes pertes, que le blindage des engins français de reconnaissance AMX-10 RC¹⁴ donnés à l'Ukraine, est trop faible pour résister aux chars russes, qu'en est-il du blindage des véhicules à acquérir pour les besoins de la Lëtzebuurger Arméi ?

¹⁴ Roues-Canon

3) prenant l'exemple de la dernière session de recrues, la 202^e¹⁵, qui comptait seulement 21 soldats, l'orateur voudrait connaître le plan pour l'augmentation de personnel jusqu'en 2030.

Ad 1) :

Le Gen Thull fait savoir qu'une unité n'opère jamais seule. Le futur bataillon ne disposera donc jamais de tous les éléments possibles de combat et de défense. Avant d'engager un bataillon, lequel est une unité terrestre, l'échelon supérieur aura fait en sorte que la supériorité aérienne (espace aérien libre de moyens volants ennemis) soit garantie, le cas échéant par l'engagement ou la demande d'une autre unité spécialisée en la matière.

La présence de nombreux véhicules aériens ennemis dans l'espace aérien ukrainien s'explique par l'absence de supériorité aérienne de l'Ukraine. Celle-ci réclame en conséquence l'appui par l'OTAN et la livraison de chasseurs et de moyens anti-aériens.

Grâce au processus NDPP de l'OTAN¹⁶, les capacités nécessaires pour garantir la supériorité aérienne devraient être disponibles, signifiant que des unités différentes du bataillon binational auront pour mission la défense anti-drone. Le Gen Thull explique que la structure de commandement militaire de l'OTAN se compose du Commandement allié Opérations (ACO - Allied Command Operations), dirigé par le Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR – Supreme Allied Commander Europe), et du Commandement allié Transformation (ACT – Allied Command Transformation), dirigé par le Commandant suprême allié Transformation (SACT – Supreme Allied Commander Transformation). L'OTAN décrit le rôle de l'ACT comme suit¹⁷ : « La cyberguerre et la guerre hybride, la militarisation de l'espace et l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que d'autres défis de sécurité émergents font que la transformation des politiques, des stratégies, des concepts, de la doctrine et des capacités est essentielle si l'on veut être prêt pour demain. Cette transformation, qui concerne le personnel, les équipements, la doctrine, les procédures et les technologies, permet la préparation au combat. En tant que commandement chargé de la préparation de l'OTAN au combat, l'ACT conduit l'adaptation militaire de l'Alliance en assumant un double rôle : premièrement, il permet à l'ACO de mener les opérations actuelles de manière efficace, et deuxièmement, il prépare les futures opérations de l'OTAN. Dans ce contexte, il veille à ce que les capacités OTAN de préparation au combat demeurent pertinentes pour l'avenir, il apporte la compréhension indispensable de l'environnement de sécurité actuel et futur, et il contribue à l'élaboration de la doctrine et des concepts ainsi que des normes d'interopérabilité de l'OTAN.(...)

En résumé, l'ACT identifie les défis et les opportunités afin de conserver l'avantage en matière de combat, il garantit une interopérabilité maximale, il permet de structurer les forces de l'OTAN et de leur donner la priorité au travers de la planification de défense et du développement capacitaire, et il intègre l'innovation dans toutes les activités. Pour remplir ces missions, l'ACT est chargé :

(...)

- de mener, pour un[e] large part, le processus OTAN de planification de défense et d'élaborer des plans à moyen et à long terme. Il traduit les orientations politiques en engagements capacitaires à prendre par tous les pays membres de l'OTAN et trace la voie pour une préparation au combat cohérente de l'Alliance ;(…) ».

¹⁵ La cérémonie de la promesse solennelle a eu lieu le 3 mai 2024.

¹⁶ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_49202.htm: « Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) vise à offrir un cadre dans lequel les activités de planification de défense des pays et de l'Alliance peuvent être harmonisées pour permettre aux Alliés de fournir le plus efficacement possible les forces et capacités requises. Il devrait faciliter l'identification, le développement et la mise à disposition rapides de l'éventail des forces interopérables nécessaires, avec le niveau voulu de préparation, d'équipement, de formation et de soutien, et des capacités militaires et non militaires correspondantes pour entreprendre toute la gamme des missions de l'Alliance. »

¹⁷ Cf. sous https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_52092.htm?selectedLocale=fr

Dans le contexte de l'adaptation militaire constante de l'OTAN, le sujet de l'« electronic warfare » occupe un rôle de plus en plus important, notamment dans le contexte de l'utilisation des drones. L'emploi de drones nécessite des spectres électromagnétiques. Pour s'assurer la supériorité aérienne, il faut « barricader », c'est-à-dire brouiller les spectres utilisés par l'ennemi pour opérer ses drones et il faut donc avoir recours à des éléments d'« electronic warfare ». Ceci ne fait pas partie des missions d'un bataillon comme le bataillon belgo-luxembourgeois. Or, si le commandant de l'échelon supérieur constate que la présence de nombreuses unités de drones est probable à tel endroit en raison de l'absence de supériorité aérienne, il doit renforcer le bataillon par des éléments d'« electronic warfare » pour empêcher que les drones deviennent un danger. En outre, il importe, aussi sur base des expériences, de s'adapter en permanence à l'évolution de la manière de mener une guerre pour rester à jour et subsister dans le combat. Le rôle du chef de l'armée étant de veiller à ce que ses troupes soient dotées de l'équipement nécessaire, cela impliquera ultérieurement d'autres modifications de l'armée.

Ad 2) :

Le blindage des nouveaux véhicules correspond grosso modo à celui des CLRV, c'est-à-dire il résiste à tous les calibres de mitrailleuse. En principe, un bataillon de reconnaissance de combat de type médian et doté de véhicules de reconnaissance de combat de type médian n'est jamais déployé face à de vastes formations de chars. Celles-ci relèvent du combat lourd. Les unités sont en principe toujours engagées contre un ennemi à leur taille. Le bataillon binational sera donc protégé au niveau du blindage tout aussi bien que son ennemi potentiel.

Ad 3) :

Le personnel représente le plus grand défi pour la mise en place du bataillon. Alors qu'au plan tactique, administratif, procédural, technique, l'État-Major de l'Armée peut agir dans le but d'une mitigation des risques, il est au niveau du personnel tributaire du recrutement, il dépend de la valeur accordée par notre pays à son armée. Le Gen Thull cite encore l'amiral Rob Bauer qui a précisé lors de sa visite susmentionnée que nous sommes passés d'une « whole-of-government approach » à une « whole-of-society approach ». Toute la société doit participer et être convaincue de la nécessité absolue de l'effort à faire pour être concrètement un partenaire crédible et solidaire.

Le plan de recrutement qui a été établi informe sur le besoin annuel en personnel supplémentaire pour réaliser le bataillon. Ces chiffres sont naturellement plus élevés que ce qu'on a connu jusqu'à présent et les postes supplémentaires requièrent l'autorisation CER¹⁸ avant de pouvoir recruter. La réalisation du bataillon n'est possible que si l'Armée est attrayante et si l'engagement dans ce cadre est perçu comme noble tâche.

Des campagnes publicitaires sont en cours.

❖ Mme Liz Braz (LSAP) souhaiterait savoir s'il y a un seul producteur pour les véhicules et si le choix du producteur est fait par l'OTAN. Se pose dans ce contexte aussi la question de la garantie de la disponibilité du matériel nécessaire à l'entretien et aux mises à niveau des véhicules pendant toute leur durée de vie.

Le choix du producteur était simple, répond le Gen Thull, puisque l'OTAN a donné l'objectif capacitaire de mettre en place un bataillon belgo-luxembourgeois. Il s'ensuit que le Luxembourg doit avoir le même matériel que la Belgique. S'y ajoute que la Belgique a conclu en 2018 l'accord intergouvernemental CaMo (Capacité Motorisée) avec la France pour l'interopérabilité entre les deux armées de Terre. Cet accord permet à la Belgique « de

¹⁸ Commission d'économies et de rationalisation

mandater la France pour passer des marchés d'acquisition de matériel en son nom et pour son compte ». ¹⁹ À son tour, la France avait lancé en 2014 le programme Scorpion pour son armée de Terre. Le choix du même matériel pour notre armée en est la conclusion logique.

Le LtCol Hansen explique que les véhicules concernés sont déjà en service dans l'armée de Terre française, dont le Jaguar constitue l'un des piliers principaux. Il est dès lors pratiquement inimaginable qu'un tel véhicule ne soit pas gardé en service pendant les prochaines 20 à 25 années, ce qui est pour la Lëtzebuenger Arméi un argument solide pour opérer un choix en faveur du même matériel que celui exploité par une grande armée.

Le ministère des Armées français avait chargé des sociétés associées dans un Groupement momentané d'entreprises (GME) du développement de ces véhicules. À travers leur histoire, ces sociétés sont des fournisseurs de longue date de l'Armée française. L'État français a toujours participé au financement de l'industrie d'armement dans le but de préserver l'autonomie stratégique de la France, ce qui laisse également présumer une longue durée de service des véhicules.

❖ Mme Simone Beissel (DP) s'enquérant du blindage du dessous de caisse des véhicules pour la protection de l'équipage contre les mines, le LtCol Hansen fait savoir que pour les véhicules développés au cours des dernières années, le critère principal pour les clients est la meilleure résistance possible aux « improvised explosive devices » (IED), tels qu'utilisés en Afghanistan ou encore au Mali. De plus, les véhicules disposent d'un brouilleur pour empêcher l'explosion d'une bombe radiocommandée (brouillage RC-IED).

❖ Après avoir exprimé ses remerciements pour la présentation et les explications, de même que sa satisfaction sur le projet qu'il considère comme la bonne voie, M. Marc Spautz (CSV) souhaiterait être éclairé sur les points suivants :

- 1) outre le besoin en personnel militaire supplémentaire, le nouveau matériel crée aussi un besoin en personnel technique supplémentaire ; de plus, tenant compte de la durée de vie estimée des véhicules qu'il est prévu d'acheter, à savoir 30 ans, des mises à niveau seront nécessaires, tant pour le matériel que pour le personnel ; à qui incombera la charge des coûts supplémentaires y relatifs : au Luxembourg seul, aux deux pays ou au producteur français ?
- 2) quelle est la motorisation des véhicules ? L'évolution des technologies, probable sur une durée de vie de 30 ans, en particulier pour les 55 véhicules logistiques d'appui au combat, est-elle prise en considération par la future loi ?
- 3) l'implantation du bataillon binational se répartissant entre le Luxembourg et la Belgique, où se trouvera le site de stationnement et de maintenance des véhicules ?
- 4) s'agissant d'une somme importante, comment se présente le plan de financement ? Est-ce que le calcul tient compte de l'inflation ? Est-ce que d'autres lois de financement sont prévues, notamment en cas de changements s'avérant nécessaires, ou est-ce que la loi en projet inclut tout dans l'échelonnement pluriannuel des coûts jusqu'en 2055 ?

Ad 1) :

Le Gen Thull explique qu'une mise à niveau du matériel est prévue à la moitié de sa durée de vie, donc après 12 à 15 ans (« midlife upgrade »). À l'exposé des motifs du projet de loi, il est précisé que « La durée de vie prévue du matériel roulant est estimée à 30 ans et inclut les mises à niveau requises. Les coûts de modernisation, découlant des développements technologiques à venir et intervenant durant le cycle de vie des véhicules, ne sont à l'heure actuelle pas prévisibles et ne peuvent dès lors pas être chiffrés de façon exacte. Afin de palier à cette incertitude, une enveloppe couvrant les dépenses pour les mises à niveau

¹⁹ <https://www.defense.gouv.fr/eurosatory/actualites/camo-cooperation-europeenne-inedite-entre-france-belgique>

des sous-systèmes du matériel roulant est incluse dans le projet de loi. Cette enveloppe ne constitue toutefois qu'une estimation approximative étant donné que la technologie militaire est en évolution constante afin de s'adapter aux exigences et défis futurs. ».

Ad 2) :

Le LtCol Hansen renvoie à l'OTAN qui cherche à réduire l'empreinte environnementale des forces armées notamment par la « Single Fuel Policy » (concept de carburant unique), c'est-à-dire l'utilisation d'un seul carburant pour tous les véhicules déployés, précisément le carburéacteur F-34, donc un carburant à base de kérosène (carburant d'aviation). Les 59 véhicules de combat et d'appui au combat et les 55 véhicules logistiques d'appui au combat sont conformes à ce concept.

Ad 3) :

À la frontière avec la Belgique, à proximité du site d'Arlon, un hub militaire multimodal (M3H) sera installé sur le territoire luxembourgeois pour la maintenance des véhicules²⁰. Le Gen Thull précise que le gros des véhicules y sera aussi stationné. Seuls les véhicules nécessaires à l'entraînement à Arlon y seront déployés, sachant toutefois que le site dispose d'une plaine d'exercices trop restreinte pour les manœuvres d'un bataillon en entier. Pour la mise à niveau à la moitié de leur durée de vie, les véhicules seront envoyés au site de production.

Ad 4) :

Le « midlife upgrade » du matériel roulant est inclus dans le présent projet de loi, contrairement au « maintenance center » (=M3H), lequel fait partie des infrastructures. Le Gen Thull souligne que le projet de loi ne concerne que le matériel roulant, comme son titre l'indique.

Madame la Ministre rappelle dans ce contexte ses explications données ci-dessus. Toutes ces dépenses sont un investissement dans notre effort de défense. L'acquisition du matériel roulant est maintenant nécessaire pour que le bataillon binational soit prêt comme demandé par l'OTAN. Il importe de séparer cette acquisition d'autres dépenses à venir en relation avec le bataillon. Le plan de l'effort de défense que le gouvernement est en train d'élaborer pour le Sommet OTAN en juillet 2024 à Washington, que Madame la Ministre viendra, comme annoncé, présenter aux députés au cours des semaines prochaines, fournira des clarifications sur d'autres projets relevant de l'effort de défense. Comme mentionné ci-dessus, il s'agit notamment des projets pour les infrastructures du bataillon, l'acquisition et le stockage de munitions et l'acquisition et l'exploitation de moyens de simulation.

❖ M. François Bausch remercie Madame la Ministre pour les explications reçues et se montre satisfait que les travaux relatifs au bataillon binational, lequel a été considéré d'un œil critique dans un programme électoral pour les élections législatives 2023, se fassent dans la continuité. Le bataillon est un projet important qui permet d'atteindre 1% du PIB, donc de faire augmenter l'effort de défense d'environ 0,4%. Sachant que le bataillon est un objectif commun avec la Belgique, l'orateur se demande si le partenaire belge lui accorde la même priorité et s'il sera donc réalisé dans le délai imparti.

Sur base des rencontres qu'elle a déjà eues avec son homologue belge, Madame la Ministre rassure le député que le bataillon représente également pour la Belgique une priorité, nonobstant les élections législatives fédérales belges en juin 2024. Dans le cadre du groupe de travail binational Ermesinde créé le 25 janvier 2022 pour « développer les concepts de la

²⁰ Cf. ci-avant p. 7.

mise en place et de l'exploitation conjointe du futur bataillon »²¹, un comité directeur vient d'être institué²². Tous les acteurs sont conscients que l'objectif capacitaire doit être atteint et il ne pourra l'être qu'ensemble.

❖ M. Alex Donnersbach (CSV) s'intéresse plus particulièrement aux points suivants :

- 1) quel est le mécanisme décisionnel pour le déploiement du bataillon ?
- 2) tout comme M. Kartheiser, l'orateur souhaiterait savoir comment le personnel supplémentaire, nécessaire pour le bataillon, sera recruté ; sachant que l'actuelle session IB (instruction de base) compte 53 recrues, est-ce que le ministère élaborera un plan concret avec des actions concrètes pour atteindre les chiffres requis à temps ? si oui, est-ce que ce plan pourra être présenté à la présente commission ?
- 3) approuvant l'augmentation de l'effort de défense, l'orateur demande si un débat fondamental pourra être mené à la Chambre des Députés sur les voies à emprunter pour obtenir cette augmentation et le choix des priorités pour investir dans ce contexte.

Ad 1) :

Madame la Ministre souligne que les décisions concernant le bataillon sont prises conjointement par les deux partenaires et les interventions du bataillon exécutées conjointement.

Ad 2) :

Madame la Ministre affirme que le recrutement reste un gros défi. Comme il vient d'être exposé, une campagne de recrutement est menée par l'Armée et un plan de recrutement a été établi. Les chiffres seront prochainement discutés dans le cadre de la CER. Les chiffres actuels sont ceux retenus initialement avec la Belgique ; or, les deux partenaires les ont récemment rediscutés.

Afin de pouvoir établir un plan de recrutement détaillé, il faut connaître en détail l'organisation future du bataillon. Le gros, que le Gen Thull estime à 85-90%, est connu. Le Chef d'État-Major explique que le reste n'est pas encore déterminé, puisque la doctrine d'emploi pour l'avenir est en train d'être définie par le groupe de travail Ermesinde. La France n'ayant pas encore arrêté définitivement sa doctrine, toute déviation aura des répercussions sur l'organisation et le personnel, de sorte que le dernier détail ne peut pas encore être fixé. Les grandes lignes sont cependant arrêtées.

La dernière réunion des sous-groupes de travail a eu lieu le 19 avril 2024 entre la Belgique et le Luxembourg. Lors de ce type de réunion, les sous-groupes rassemblent et échangent les informations utiles et les transmettent au comité directeur qui décide de la ligne de conduite. Cette décision est alors retransmise aux sous-groupes qui, pour chaque pays, en recalculent les répercussions. Par la suite, les travaux passent au stade suivant.

Les informations obtenues à la réunion du 19 avril 2024 révèlent des chiffres plus élevés concernant le personnel du bataillon que ceux prévus aujourd'hui. Les discussions viennent seulement d'être entamées au Luxembourg, un bilan ne peut donc pas encore être fait. Le Gen Thull précise que les deux compagnies de reconnaissance de combat à fournir par notre pays existent déjà au fond. Or, le bataillon a également besoin d'une compagnie logistique et d'une compagnie d'appui au combat ; ce sont ces éléments, notamment la conception de

²¹

https://defense.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2023%2B06-juin%2B15-bausch-accord-bataillon-reconnaissance-binational.html

²² <https://www.forcesoperations.com/un-pas-de-plus-vers-la-creation-dun-bataillon-de-reconnaissance-belgo-luxembourgeois/> ; cf. aussi p. 3 ci-dessus

l'appui au combat, qui sont encore à déterminer. Le nombre de véhicules de combat et d'appui au combat pour la partie luxembourgeoise restera cependant inchangé. Tous les autres éléments sont en évolution constante. Ainsi, si la manière de mener une guerre change, il y aura forcément, sur base des expériences faites, des répercussions sur l'organisation du bataillon binational pour rester toujours à la hauteur de ce qui est demandé. Une réponse définitive ne peut donc pas être donnée aujourd'hui quant à l'organisation détaillée du bataillon futur. Il importe de rester flexible quant à ses planifications ; l'unité de planification de l'OTAN s'appelle pour cette raison NATO Allied Command Transformation (ACT ; Commandement allié Transformation). Envisager le combat futur signifie être prêt en permanence de se transformer, donc se trouver dans un « change management » en continu. Or, justement cela s'avère problématique dans la société.

Madame la Ministre indique que la campagne de recrutement a déjà commencé. Au cours du mandat du ministre de la Défense précédent, de nouvelles carrières ont été introduites dans l'Armée, ce qui contribue à accroître l'attractivité de celle-ci. L'Armée comprend une multitude de métiers et a besoin de spécialistes de nombreux domaines dans le contexte de l'effort de défense. Au cours de la visite du champ de tir au Bleesdall et du dépôt de munitions au Waldhaff le 7 mars 2024, les députés ont pu se faire une image de la nécessité d'investir dans des infrastructures, autre élément pour montrer que l'Armée est importante et un employeur intéressant. L'oratrice se rallie au Chef d'État-Major pour mettre l'accent sur la « whole-of-society approach » et la perception de l'engagement dans l'Armée et pour la défense de son pays comme noble tâche.

Ad 3) :

Madame la Ministre rappelle son intention de venir présenter aux députés le plan de l'effort de défense en cours d'élaboration en amont du Sommet OTAN à Washington. Un échange avec le législateur à ce sujet est tout à fait normal, vu l'importance de la contribution à apporter par notre pays.

❖ M. François Bausch voit la cause des difficultés de recrutement dans l'absence d'investissements dans les infrastructures et pour l'estime de l'Armée pendant une trentaine d'années. Chez la Police, le recrutement a porté ses fruits avec l'introduction de nouvelles carrières et le changement d'image, c'est-à-dire l'augmentation de l'estime pour cette profession. L'orateur est convaincu qu'il en ira de même pour l'Armée.

3. - Contribution de l'Armée luxembourgeoise à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EU Military Assistance Mission in Mozambique - EUMAM Mozambique)

- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EU Military Assistance Mission for Ukraine - EUMAM UA)

La mission d'assistance militaire de l'Union européenne au Mozambique (EU Military Assistance Mission in Mozambique - EUMAM Mozambique) consiste à soutenir la lutte contre les islamistes au nord du pays. Cette mission existe depuis 2021 en tant que mission de formation EUTM²³ Mozambique. Le Conseil de l'Union européenne étant sur le point de transformer le mandat, passant de la mission de formation à une mission d'assistance, la mission s'appellera EUMAM Mozambique à partir du mois de septembre. En raison du changement de mandat, un nouveau règlement grand-ducal est pris.

²³ European Training Mission

La mission du Luxembourg consiste à fournir des capacités de communication satellitaire.²⁴ Le Luxembourg n'a pas de personnel en permanence sur place, les liens satellitaires sont surveillés à partir de Diekirch et en cas de besoin, une équipe MSCT²⁵ est prête pour se rendre au Mozambique. Des inspections sont en outre faites sur place, la prochaine étant prévue pour le mois de juin 2024.

Sur demande de l'Ukraine, la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EU Military Assistance Mission for Ukraine - EUMAM UA) sera prolongée. La mission est assurée par la présence permanente d'un sous-officier au « Special Training Command » (STC) à Strausberg en Allemagne et la possibilité de détacher jusqu'à cinq membres de l'Armée comme instructeurs formant les soldats ukrainiens dans le domaine médical (cours « Combat Life Saver » et « Combat Para Medic ») et celui de cyber sécurité (cours « Cyber Defence Basics », tenu par un membre civil de l'Armée).

Le gouvernement élaborera les deux règlements grand-ducaux dès à présent pour être prêt au moment du départ de la prolongation des deux missions.

La commission donne unanimement son aval aux deux missions.

Monsieur le Président remercie Madame la Ministre et les membres de la Direction de la Défense et de l'Armée pour les informations et explications données.

<p style="text-align: center;">Procès-verbal approuvé et certifié exact</p>
--

Annexe : Présentation PPT du projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le soutien logistique du matériel roulant pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise

²⁴ Règlement grand-ducal du 26 octobre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM au Mozambique ; Règlement grand-ducal du 26 octobre 2023 portant modification du règlement grand-ducal du 26 octobre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM au Mozambique

²⁵ Mobile SatCom Team



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le soutien logistique du matériel roulant pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise

Réunion de la Commission de la Défense
du 8 mai 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense



LËTZEBUERGER ARMÉI



- Contexte
- Historique
- Objectifs du projet de loi
- Données clés du projet de loi
- Bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat de type médian
- Un critère indispensable: l'interopérabilité
- Véhicules de combat
- Véhicules d'appui au combat
- Véhicules logistiques d'appui au combat
- Véhicules et wagons logistiques
- Conclusion



- Dissuasion et défense collective renforcées face à un environnement sécuritaire international volatile, incertain, complexe et ambigu
- Guerre d'agression russe contre l'Ukraine et augmentation de la menace symétrique pour l'ensemble de l'espace euro-atlantique
- Cadre stratégique:
 - Boussole stratégique de l'UE de 2022 et Concept stratégique de l'OTAN de 2022
 - Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise de mai 2023
- Nécessité pour l'OTAN de s'adapter à ce nouvel environnement sécuritaire
- Objectifs de l'Accord de coalition:
 - Investir 2% du RNB dans la défense à moyen terme
 - Bataillon binational belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat de type médian



- L'origine du bataillon réside dans le « NATO Defence Planning Process » (NDPP) – identification des besoins capacitaires de l'Alliance et répartition entre Alliés
- 2021: le Luxembourg et la Belgique ont reçu pour objectif capacitaire l'établissement d'un bataillon binational de reconnaissance de combat de type médian à l'horizon 2030
- 2021: Lettre d'intention pour créer le bataillon
- 2022: Création du groupe de travail binational « Ermesinde »
- 2022: Déclaration d'intention concernant l'implantation du bataillon
- 2023: Accord de coopération concernant la mise en place et l'exploitation conjointe
- 2024: Arrangement technique « Ermesinde » concernant la gouvernance



Bataillon binational



- Changement de paradigme depuis 2014: changement de focus de l'OTAN des missions de maintien de la paix vers des missions de combat « haute intensité » - recentrement sur la défense collective et la défense du territoire
- Alignement de l'Armée luxembourgeoise au niveau de la doctrine, du personnel, de l'organisation, de la formation, de l'entraînement et des plateformes de combat: évolution vers des unités de reconnaissance de combat de type médian sur véhicules blindés de 25 tonnes
- Ces véhicules seront complémentaires aux véhicules CLRV (véhicule de commandement, de liaison et de reconnaissance) en cours de livraison
- Objectifs de l'acquisition:
 - Rester un partenaire solidaire et fiable en respectant nos engagements au sein de l'OTAN et de l'UE
 - Contribuer à l'effort commun en matière de dissuasion et de défense
 - Permettre à l'Armée luxembourgeoise de se transformer pour être capable d'agir dans le nouveau environnement sécuritaire
 - Garantir l'interopérabilité avec nos partenaires de référence (Belgique et France)



- Le projet de loi prévoit l'acquisition du matériel roulant suivant, nécessaire pour mettre en place le bataillon binational de reconnaissance de combat de type médian:
- des véhicules de combat et d'appui au combat
 - 16 véhicules blindés multi-rôles (VBMR) **Griffon**
 - 38 engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) **Jaguar**
 - 5 véhicules blindés multi-rôles légers (VBMR-L) **Serval**
 - des véhicules logistiques d'appui au combat
 - 2 véhicules de recouvrement blindés
 - 3 dépanneuses blindées
 - 50 camions multi-purpose logistic support truck (MLST)
 - des véhicules et wagons logistiques
 - 24 camions transporteurs de char
 - 48 wagons polyvalents surbaissés (WAPS)





Fourniture et/ou service		Période de paiement approximative	Total pour fourniture et/ou service (€)
1	Acquisition du matériel roulant incluant les dotations initiales en pièces de rechange, l'outillage spécifique, la documentation, un stock initial de projection et les formations initiales	2025-2033	811.510.000
2	Frais administratifs	2025-2055	24.390.000
3	Sous-systèmes d'armes, de protection, de communication et fonctionnels	2025-2033	58.890.000
4	Mise à niveau des sous-systèmes	2029-2055	406.120.000
5	Fourniture des pièces de rechange, assistance technique et formation continue	2027-2055	799.770.000
6	Maintenance industrielle contractuelle	2027-2055	515.500.000
			2.616.180.000

Véhicules de combat et d'appui au combat		Véhicules logistiques d'appui au combat			Véhicules et wagons logistiques		Total (€)
GRIFFON / JAGUAR	SERVAL	Dépanneuses blindées	Véhicules de recouvrement blindés	Camions MLST	Camions transporteurs de char	Wagons polyvalents surbaissés	
1.934.290.000	125.580.000	34.710.000	43.390.000	412.990.000	42.070.000	23.150.000	2.616.180.000

Ce montant correspond à la durée de vie du matériel roulant, y compris ses sous-systèmes d'armes, de protection, de communication et fonctionnels, estimée à 30 ans à partir de la livraison.



- Le nombre de véhicules découle de la structure et du fonctionnement d'un bataillon de reconnaissance de combat
 - Le bataillon de reconnaissance de combat est une unité militaire regroupant 4 compagnies (escadrons) de reconnaissance de combat de +/- 120 personnes, un état-major, une compagnie d'appui et une compagnie logistique
 - Une compagnie de reconnaissance de combat est constituée d'un élément de commandement et de 4 pelotons de 28 personnes. Un peloton est constitué de 4 sections. Une section comporte 7 militaires et, au niveau véhicules, 1 Jaguar et 1 CLRV
 - La partie luxembourgeoise du bataillon est donc constituée de 32 sections de reconnaissance de combat luxembourgeois, c'est-à-dire de 2 compagnies * 4 pelotons * 4 sections = 32 Jaguar et 32 CLRV.
 - Total Jaguar: $32 + 2$ (auto-école) + 4 (réserve) = 38
 - Total Serval: 4 (véhicules de liaison) + 1 (auto-école) = 5
 - Total Griffon: 8 (véhicules de commandement) + 2 (observateurs avancés) + 3 (maintenance) + 2 (ravitaillement) + 1 (tireurs d'élite) = 16



- Un bataillon de reconnaissance de combat de type médian est une unité militaire spécialisée dans
 - la collecte de renseignements sur l'ennemi
 - le combat
 - la sécurisation de zones
- La mise en œuvre du bataillon binational de reconnaissance de combat de type médian requiert une transformation de l'Armée avec un passage de :
 - 2 compagnies légères de reconnaissance
 - ➔ via 2 compagnies légères de reconnaissance de combat
 - ➔ vers ½ bataillon de reconnaissance de combat de type médian
 - Passage des missions *Intelligence, Surveillance, Reconnaissance* (ISR)
 - ➔ vers *Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance* (ISTAR) et combat
- Afin de répondre aux attentes de l'OTAN, il faut des capacités en **plus grand nombre, plus robustes**, et avec une **réactivité plus élevée**.



- L'accord de coopération prévoit la mise en place et l'exploitation conjointe du bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois à l'horizon 2030
 - Phase 1 (2028), axée sur Marche-en-Famenne pour la partie belge et Diekirch pour la partie luxembourgeoise avec une intégration initiale à Marche-en-Famenne
 - Phase 2 (2030), marquée par l'installation graduelle du bataillon de reconnaissance binational à Arlon
 - Phase 3 (2032), marquée par une intégration maximale avec Arlon comme centre de gravité et avec une empreinte importante au Grand-Duché de Luxembourg.

- À terme, la partie luxembourgeoise du bataillon comprendra un total d'environ 350 personnes, répartis comme suit:
 - Diekirch: un escadron luxembourgeois
 - Arlon: état-major et services binational et un escadron luxembourgeois
 - M3H: compagnie logistique
 - Diekirch: compagnie *weapons*
 - Éléments d'appui médical (intégrés)



- Interopérabilité: capacité de pouvoir opérer conjointement sans délais supplémentaires
- Garant de l'interopérabilité: tactiques, techniques, procédures, équipements majeurs et systèmes d'information du combat identiques au sein du bataillon
 - La Belgique est liée au programme français Scorpion via un partenariat stratégique
 - Programme Scorpion: relier soldats, senseurs, systèmes d'armes et véhicules moyennant un système d'information du combat unique permettant des prises de décisions plus rapides et procurant ainsi un avantage sur le champ de bataille (combat collaboratif infovalorisé)
 - La loi 2021 CLRV (véhicule de commandement, de liaison et de reconnaissance) s'inscrit aussi dans Scorpion



➤ 38 Jaguars

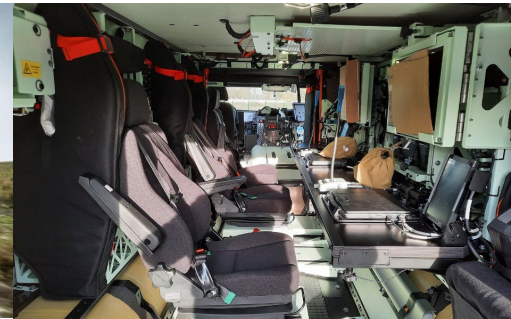
- Engin Blindé de Reconnaissance et de Combat (EBRC)
- Véhicule pour 3 occupants (commandant, conducteur et tireur)
- Masse de 25 tonnes, transmission 6x6
- Armement comprenant un canon de 40 mm, lanceurs pour Missile Moyenne Portée (MMP) et mitrailleuse de 7,62 mm télé-opérée





➤ 16 Griffons

- Véhicule Blindé Multi-Rôles (VBMR) – versions prévues dans le bataillon: poste de commandement, soutien logistique et appui au combat
- Masse de 24,5 tonnes, transmission 6x6
- Véhicule pour au moins 3 occupants (commandant, conducteur et tireur)
- Armement intégrant 2 types de tourelleaux télé-opérés (mitrailleuse de 7,62 mm ou de 12,7 mm)





➤ 5 Serval

- Véhicule Blindé Multi-Rôles Léger (VBMR-L) sert comme nœud de communication entre les troupes
- Masse de 17,6 tonnes, transmission 4x4
- Véhicule pour au moins 3 occupants (commandant, conducteur et tireur)
- Armement intégrant 2 types de tourelleaux télé-opérés (mitrailleuse de 7,62 mm ou de 12,7 mm)





- 2 véhicules de recouvrement blindés
 - Masse d'environ 40 tonnes, transmission 8x8
 - Capacité de recouvrement des véhicules de combat et logistiques d'appui au combat
 - Armement sur tourelleaux télé-opérés
- 3 dépanneuses blindées
 - Châssis modifié d'un camion civil, transmission 8x8
 - Cabine protégée
 - Équipement de dépannage
- 50 camions Multi-Purpose Logistic Support Truck (MLST)
 - Châssis à capacité tous chemins
 - Transmissions 8x8, 6x6 ou 4x4
 - Versions non blindées et blindées
 - Versions aptes à lever & transporter les containers 20'





- 24 camions transporteurs de char
 - Système de tracteur et semi-remorque civil
 - Remorque extensible en longueur (et largeur) et surbaissée pour transporter jusqu'à 40 tonnes
 - Treuil de chargement
 - Masse totale chargée 80 tonnes
 - Transport exceptionnel

- 48 wagons polyvalents surbaissés
 - Wagons surbaissés pour transporter par rail des Griffon, Jaguar, Serval, ...





- Plus grand investissement dans l'histoire de l'Armée luxembourgeoise
- Réponse à la nouvelle situation sécuritaire détériorée
- Contribution crédible et indispensable à l'effort commun en matière de dissuasion et de défense
- Livraison des premiers véhicules prévue vers 2028



Questions?